

Bac 2022 : le report des épreuves de spécialité en mai serait l'hypothèse privilégiée

Erwin Canard

5-6 minutes

Il semble acté, du côté du MEN, que les épreuves de spécialité du baccalauréat général et technologique ne pourront pas se tenir *a minima* sans aménagement aux dates prévues, du 14 au 16 mars. Entre les différentes solutions possibles pour que ces épreuves se déroulent, celle d'un report semble privilégiée. Un déplacement en juin, plébiscité par des syndicats, semble compliqué à réaliser. C'est le mois de mai qui tiendrait la corde à l'heure actuelle, selon les informations d'AEF info. Toutefois, le ministère n'a pas encore arbitré et doit encore consulter, notamment le CNVL ce 19 janvier.



Les épreuves de spécialité du bac GT devraient être déplacées.

MaxPPP

Les consultations s'enchaînent pour déterminer la forme que prendront les épreuves de spécialité de la session 2022 du baccalauréat général et technologique. La Dgesco et le cabinet de Jean-Michel Blanquer ont en effet ces jours-ci appelé les élus lycéens et les syndicats enseignants pour connaître leur position quant à ces épreuves.

Car une chose semble actée : elles ne se dérouleront pas, du moins sans aménagement, comme prévu du 14 au 16 mars. En raison de l'épidémie de Covid-19, les élèves n'ont pas pu s'y préparer convenablement. Les nombreuses absences des lycéens, en plus de faire manquer des cours à ces élèves, empêchent les professeurs d'avancer à un rythme "normal" dans le programme.

Dès lors, Jean-Michel Blanquer a reconnu que "nous ne sommes pas en temps ordinaire" et qu'il fallait réfléchir à des évolutions pour les épreuves de spécialité de cette session 2022. Des syndicats en demandent le report en juin ([lire sur AEF info](#)).

Le passage des EDS en contrôle continu semble exclu

Plusieurs hypothèses sont étudiées, comme l'avait souligné AEF info le 14 janvier ([lire sur AEF info](#)) :

- un maintien des épreuves aux dates prévues mais avec des aménagements sur les sujets, le barème, etc.,
- un maintien des épreuves en mars, aménagées éventuellement, mais avec la possibilité donnée aux candidats de choisir leur note de contrôle continu si celle-ci est supérieure à celle de l'épreuve,
- l'annulation des épreuves et la prise en compte du contrôle continu,
- le report.

Selon les informations recueillies par AEF info, l'annulation des épreuves - et leur remplacement par le contrôle continu - semble exclue des scénarii privilégiés par le ministère. Il souhaite en effet maintenir des épreuves terminales.

Le maintien des épreuves en mars ne serait pas non plus l'option favorite du ministère. Des aménagements pourraient par exemple signifier un doublement des sujets. Or, le calendrier est court et concevoir de nouveaux sujets durant ce laps de temps serait compliqué.

Le report en juin compliqué

C'est bel et bien le report des épreuves qui serait l'hypothèse privilégiée à l'heure actuelle par le ministère. Mais à quelle période ? Deux possibilités : en juin comme le souhaitent les syndicats, ou plus tôt. Dans tous les cas, ce sont les notes du bulletin qui devraient alors être prises en compte dans Parcoursup.

De manière pratique, un report au début du moins de juin semble

complexe. D'abord, les conseils de classe doivent aussi se tenir et les résultats de Parcoursup tomberont et occuperont déjà fortement l'esprit des élèves.

En outre, il pourrait manquer des enseignants correcteurs puisque ce sont les mêmes qui feront passer le Grand Oral, prévu entre le 20 juin et le 1er juillet. De la même manière, les épreuves anticipées de français - écrite le 16 juin et orale du 20 au 1er juillet - et celle de philosophie - le 15 juin - vont mobiliser des enseignants parfois concernés par les épreuves de spécialité.

Par ailleurs, un report fin juin est quasiment exclu car cela signifierait sans doute reporter les épreuves de rattrapages et, ainsi, les vacances des enseignants.

Le MEN devrait annoncer sa décision rapidement

Dès lors, un report en mai tiendrait la corde, après le 9 mai puisque la dernière zone (C) sera en vacances la semaine précédente. Les épreuves de BTS, qui se tiennent entre le 13 et le 19 mai, pourraient jouer dans la balance puisqu'il paraît difficile d'organiser les épreuves de spécialité au même moment. En outre, les épreuves reportées porteraient sur le même programme que celui arrêté pour des épreuves en mars.

Le ministère n'a toutefois pas arbitré entre ces différents scénarii, d'autant qu'il doit consulter le CNVL en fin de journée ce 19 janvier. Or, les lycéens seraient, eux, plutôt opposés à un report et partisans d'un maintien en mars avec des aménagements.

Le ministère pourrait communiquer sa décision à la fin de cette semaine ou en début de semaine prochaine.